

Spécialité Performance sportive mention Disciplines gymniques d'expression

RNCP39829 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	DESJEPS — Diplôme d'état supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
Code(s) NSF	335, 411
Formacode(s)	15436, 15487
Code(s) ROME	G1204
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/08/2029

Certificateur(s)

MINISTERE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES · SIRET : 13001658700011

Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
INSTITUT NATIONAL DU SPORT DE L'EXPERTISE ET DE LA PERFORMANCE	13001080400016	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Conformément aux dispositions de l'article L 212-1 du code du sport l'entraînement des activités de gymnastique nécessite la possession d'un diplôme d'Etat figurant à l'annexe II-1 de ce même code. Le DESJEPS disciplines gymniques d'expression permet de satisfaire à cette obligation de qualification.

Cette mention est délivrée au titre de l'une des options dont la liste est ainsi définie :

- option A : « gymnastique rythmique » ;
- option B : « gymnastique aérobic ».

ACTIVITÉS VISÉES

Conception du projet de la structure des disciplines gymniques d'expression :

Préparation du projet stratégique de performance en disciplines gymniques d'expression en prenant en compte les spécificités physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques des publics impliqués

Formalisation d'un projet de développement en disciplines gymniques d'expression en lien avec les caractéristiques et besoins singuliers des publics impliqués

Partage d'analyses stratégiques avec les instances dirigeantes en lien avec les spécificités des publics impliqués

Elaboration de la stratégie de mise en oeuvre du projet de développement en prenant en compte les spécificités physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques des publics impliqués

Organisation de la mise en oeuvre des actions partenariales dans le domaine des disciplines gymniques d'expression

Pilotage des actions de relation publiques dans le domaine des disciplines gymniques d'expression

Vérification de la mise en oeuvre des procédures administratives au sein de la direction sportive en adaptant les

moyens et les outils utilisés aux particularités de chaque membre de l'équipe

Direction d'une structure des disciplines gymniques d'expression :

Accompagnement de l'équipe dans l'analyse de son organisation de travail en tenant compte des spécificités des publics impliqués afin de favoriser à l'intégration de tous

Prescription des organisations de travail des équipes en prenant en compte les caractéristiques et besoins particuliers de chaque acteur de manière à favoriser l'intégration

Négociation du plan de formation du personnel en prenant en compte les caractéristiques et besoins singuliers de chacun afin de répondre aux problématiques des publics

Définition du fonctionnement financier de la direction sportive dans les disciplines gymniques d'expression

Analyse du compte de résultats et du bilan annuel

Surveillance du respect des différents protocoles de travail établis adaptés aux caractéristiques spécifiques des acteurs

Evaluation de la pertinence du fonctionnement administratif de la direction sportive des disciplines gymniques d'expression

Organisation des différentes délégations en prenant en compte les caractéristiques et besoins singuliers de chacun

Conduite de l'évaluation du système de travail.

Encadrer des activités complexes d'entraînement et de formation dans les disciplines gymniques d'expression :

Pilotage du système de l'entraînement dans les disciplines gymniques d'expression à partir d'une analyse des problématiques singulières des sportifs et de leur projet individualisé de performance

Organisation du système de l'entraînement dans les disciplines gymniques d'expression en adaptant les démarches, les outils et les objectifs aux spécificités des publics impliqués

Observation de la performance des autres gymnastes pendant la compétition dans les disciplines gymniques d'expression

Evaluation du système d'entraînement dans les disciplines gymniques d'expression

Organisation des échanges de pratique avec une équipe technique dans les disciplines gymniques d'expression

Réalisation de comptes rendus et de bilans pédagogiques

Encadrement de stagiaires dans le cadre de formation de formateurs dans les disciplines gymniques d'expression en tenant compte des caractéristiques physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques des publics impliqués, stagiaires et pratiquants

Option A : Gymnastique rythmique :

Encadrement de la gymnastique rythmique en assurant la sécurité des pratiquants, des tiers et de lui-même :

Encadrement de la gymnastique rythmique en assurant la sécurité des pratiquants et des tiers, et en préservant l'intégrité physique et psychique des pratiquants au regard de leurs singularités

Vérification de la conformité du matériel technique nécessaire à la réalisation de l'activité gymnastique rythmique en prenant en compte les caractéristiques singulières des pratiquants

Vérification de la conformité des lieux de travail au regard des normes d'hygiène et de sécurité en gymnastique rythmique

Option B : Gymnastique aérobic :

Encadrement de la gymnastique aerobic en assurant la sécurité des pratiquants, des tiers et de lui-même :

Encadrement de la gymnastique aérobic en assurant la sécurité des pratiquants et des tiers, et en préservant l'intégrité physique et psychique des pratiquants au regard de leurs singularités

Vérification de la conformité du matériel technique nécessaire à la réalisation de l'activité gymnastique aérobic en prenant en compte les caractéristiques singulières des pratiquants

Vérification de la conformité des lieux de travail au regard des normes d'hygiène et de sécurité en gymnastique aérobic

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Préparer la prise de décision en prenant en compte les caractéristiques et besoins singuliers des publics
- Elaborer un projet de développement en lien avec les spécificités des publics impliqués
- Mobiliser les instances dirigeantes en tenant compte des particularités des interlocuteurs impliqués*
- Gérer les ressources humaines d'une organisation du secteur en favorisant la dimension collective et l'intégration de tous afin de répondre aux caractéristiques et besoins singuliers des publics
- Gérer les ressources financières d'une organisation du secteur
- Rendre compte de la mise en oeuvre de la délégation en adaptant les modalités de communication, les objectifs, les moyens et les outils aux singularités de chacun

- Concevoir le plan de performance sportive dans les disciplines gymniques d'expression en prenant en compte les caractéristiques singulières des différents publics notamment ceux en situation de handicap
- Planifier la préparation de la performance sportive dans les disciplines gymniques d'expression à partir des caractéristiques spécifiques et des objectifs des pratiquants
- Accompagner l'athlète vers l'optimisation de la performance dans les disciplines gymniques d'expression en tenant compte de ses caractéristiques singulières
- Conduire l'évaluation du projet de la performance dans les disciplines gymniques d'expression adapté aux caractéristiques et besoins de chacun
- Organiser des actions formatives dans le cadre des réseaux professionnels dans les disciplines gymniques d'expression en prenant en compte les caractéristiques singulières et les besoins des publics impliqués

Option A : Gymnastique rythmique :

- Réaliser en sécurité les démonstrations techniques en gymnastique rythmique
- Adapter sa posture pédagogique et les démarches d'intervention afin que chaque sportif évolue en sécurité
- Réaliser les gestes professionnels nécessaires à la sécurité des pratiquants de la gymnastique rythmique en prenant en compte leurs caractéristiques singulières physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques
- Assurer la sécurité des pratiquants et des tiers en gymnastique rythmique tout en impliquant les pratiquants dans la gestion de leur propre sécurité et de celle des tiers

Option B : Gymnastique aérobic :

- Réaliser en sécurité les démonstrations techniques en gymnastique aérobic
- Adapter sa posture pédagogique et les démarches d'intervention afin que chaque sportif évolue en sécurité
- Réaliser les gestes professionnels nécessaires à la sécurité des pratiquants de la gymnastique aérobic en prenant en compte leurs caractéristiques singulières physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques
- Assurer la sécurité des pratiquants et des tiers en gymnastique aérobic tout en impliquant les pratiquants dans la gestion de leur propre sécurité et de celle des tiers

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

très majoritairement dans le secteur associatif fédéral et particulièrement dans celui de la Fédération française de gymnastique. Les emplois offerts par les structures fédérales sont très majoritairement à temps plein et dans le cadre de contrat à durée indéterminée.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Le titulaire du DESJEPS « disciplines gymniques d'expression » exerce le métier communément appelé « entraîneur ».

Il assume principalement des missions d'entraînement pour un niveau de pratique en compétition nationale minimum et de préparation des gymnastes vers l'accès au haut niveau et la performance sportive.

Les missions de formation s'exercent temporairement dans une fonction d'intervenant lors des modules de formation fédérale ou professionnelle.

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'activité de l'entraîneur en gymnastique est soumise à l'application de l'article L.212-1 du code du sport.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agréés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 752 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (21 % des actifs en emploi)

Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 247
Jugés difficiles à recruter	45 %
Emplois saisonniers	61 %
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Option A : « gymnastique rythmique » :

- attester d'une expérience d'entraînement à un niveau national en gymnastique rythmique pendant au moins deux saisons sportives au cours des cinq dernières années ;
- justifier de sa capacité à effectuer une analyse technique et de composition d'un enchaînement de gymnastique rythmique répondant aux exigences du code de pointage de la Fédération internationale de gymnastique.

Option B : « gymnastique aérobic » :

- attester d'une expérience d'entraînement à un niveau national en gymnastique aérobic pendant au moins deux saisons sportives au cours des cinq dernières années ;
- justifier de sa capacité à effectuer une analyse technique et de composition d'un enchaînement de gymnastique aérobic répondant aux exigences du code de pointage de la Fédération internationale de gymnastique.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury est présidé par un fonctionnaire de catégorie A. Outre le président, le jury est composé :

- de formateurs et cadres techniques, dont la moitié au moins sont des agents de l'Etat ;
- de représentants qualifiés des professions concernées sur proposition des commissions paritaires nationales de l'emploi et de la formation (CPNEF) compétentes dans le champ des métiers de l'animation et du sport.

A défaut de proposition des commissions ou en cas d'empêchement de siéger des personnes désignées par elles, le recteur de région académique désigne ces représentants qualifiés dans les conditions et délais fixés par arrêté des ministres chargés de la jeunesse et des sports.

Ces professionnels représentent au moins un quart et au plus la moitié des membres du jury. Dans le cas où les proportions requises aux trois alinéas précédents ne sont pas atteintes lors de la tenue de ses réunions plénières, en raison de l'absence d'un ou de plusieurs de ses membres, le jury peut néanmoins délibérer valablement sous réserve de la présence d'au moins un formateur ou cadre technique, au moins un employeur et au moins un salarié, en dehors du président ou de son suppléant.

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	8 092 €
Selon la branche	6 000 € – 8 429 €
Prise en charge	Branches concernées
8 092 €	Valeur par défaut · 209 branches
8 429 €	CPNEF ECLAT, CPNEF Sport
8 091 €	CPNE Travail Temporaire
6 000 €	CPNEFP de la métallurgie

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 31/08/2029

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/39829/>